



COMMUNE D'HERMANCE



AVIS

Le Conseil municipal dans sa séance du 19 mai 2026 a voté la délibération suivante :

Relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de 25'000 F pour l'installation d'un système de climatisation pour l'épicerie/Boulangerie tea-room.

Vu la nécessité d'installer un système de climatisation au sein de l'épicerie/boulangerie tea-room afin de garantir une température adéquate à la bonne exploitation des lieux ;

Vu la possibilité de créer un espace « fraîcheur » pouvant être fréquenté par les usagers lors des périodes de canicules ;

Vu le crédit d'engagement n°66-20.25, d'un montant de 1'200'000 F, voté par le Conseil municipal le 25 mars 2025, dont 300'000 F étaient dévolus à la réalisation de travaux visant à aménager une nouvelle épicerie/boulangerie tea-room,

Vu l'approbation du DIN du 30 mai 2025 ;

Vu la DD 344'499/1 déposée auprès de l'Office des autorisations de construire visant à installer un système de climatisation dans les locaux susmentionnés ;

Vu le devis établis par Climatechnique d'un montant de 25'000 F ;

Vu le préavis de la commission des finances du 27 avril 2026;

Conformément à l'art. 30, al.1, let.e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal
en présence de 11 de ses membres
par 9 oui, 0 non, 1 abstention
majorité simple

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de 25'000 F pour couvrir les travaux à effectuer sur le crédit relatif aux travaux d'aménagement de l'épicerie/boulangerie tea-room ;



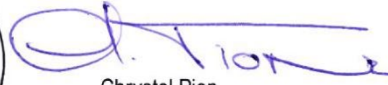
République et canton de Genève



2. De comptabiliser la dépense de 25'000 F directement à l'actif du bilan de la commune d'Hermance dans le patrimoine financier.


Catherine Bach
Présidente du Conseil municipal




Chrystel Pion
Secrétaire du Bureau